Le Soir D'ALGERIE
www.lesoirdalgerie.com
Quotidien indépendant
Edition du Centre - ISSN IIII - 0074

CONTRIBUTION

Plaidoyer pour Moumen Khalifa

Par Nasr-Eddine Lezzar, avocat de Moumen Khalifa (P. 7)

PROJET DE LOI SUR LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Qu'est-ce qui fait attendre le Sénat ?

PAGE 3

Le Bonjour du «Soir»

Sœur Katastrof

«Saïd Bouteflika m'appelle frère et je l'appelle frère ! Je le connais bien avant que son frère ne soit Président...» ainsi parla Amar Ghoul dans une sortie pour le moins inattendue. Et le président de TAJ de préciser : «Je suis ministre depuis 1999 et Saïd ne m'a jamais appelé pour m'imposer un nom, un projet ou intervenir dans mon travail.» Nous croyons M. Ghoul et le remercions pour ces précieuses informations : il nous livre, tout seul, les raisons de sa longévité ! Ce que vous venez de lire est le premier texte sur le tout nouveau mur de Tata Aldjia qui vient de se doter d'une page Facebook. Mais comme elle s'est mise à accepter toutes les invitations, elle se retrouve avec un fil surchargé. Et pas toujours innocent...

Une certaine «Mart Lekhmissi nombre two» la bombarde de photos représentant Tonton au milieu des militantes des nombreux partis qu'il fréquenta, toutes jeunes et terriblement belles. Le soir, après le f'tour, il y eut du grabuge chez les Tonton's Band. Tata en avait marre de ce mari volage. Les gens choisissent les partis pour leurs programmes politiques. Lui, dès qu'il voit une belle militante, il lui pose une seule question : «Quel est votre parti ?» Le lendemain, il a une nouvelle carte. C'est ainsi qu'il débarqua au... TAJ. A cause d'une blonde qui se fait appeler «Sœur Katastrof». Une fausse blonde, précise Tata qui ajoute : «François qui rassure, le Amar de TAJ qui dit "ne m'oubliez pas !" et Sœur Katastrof qui me prend Lekhmissi...»

Il y a du grabuge et pas seulement à l'étage des Tontons !

farahmadaure@gmail.com

3,4 MILLIONS DE TRAVAILLEURS CONCERNÉS

L'abrogation du 87 bis interviendra en août prochain

L'application de la décision relative à l'abrogation de l'article 87 bis du code du travail (loi11-90) interviendra au mois d'août prochain au plus tard, a-t-on appris de source proche de la Direction nationale de l'UGTA. Son entrée en vigueur interviendra avec effet rétroactif à compter du 1er janvier 2015, ajoute-t-on.

PAGE 3

LA PRODUCTION SERA EXCÉDENTAIRE EN 2016

L'Algérie n'importera plus de ciment

PAGE 5

SIDÉRURGIE

Situation délicate à ArcelorMittal El-Hadjar

PAGE 5

Photos : DR